



Fin du délai de la promesse de vente - Pas de retour de la banque

Par Sasad

Bonjour,

Nous avons entamés un achat d'appartement et le délai de la promesse est terminée sans qu'on puisse avoir un crédit (Ni accord ni refus).

Pour information, Nous avons un courtier pour assurer la recherche du crédit. Nous avons reçu une attestation de solvabilité et une attestation de dépôt de demande de financement dans les délais.

Les vendeurs refusent aujourd'hui de nous donner un délai supplémentaire et la date de la promesse est passée depuis Quelques jours.

Dans cette situation, que devons-nous faire pour récupérer notre acompte?

Cordialement;

Par Nihilscio

Bonjour,

Comme vous avez demandé le prêt dans les temps, vous n'êtes pas en faute. Si les vendeurs ne veulent pas prolonger la durée de validité de la promesse de vente, ils doivent vous restituer le dépôt de garantie. Si vous êtes amenés à le demander en justice, ils seront condamnés à le faire avec en plus des dommages et intérêts que vous ne manquerez pas de demander au tribunal. Il faudra au préalable leur avoir adressé une mise en demeure.